

carte," écrivait-il en 1806, à son agent de Londres, " et vous concevrez difficilement qu'il soit possible à un seul évêque d'étendre sa sollicitude avec quelque succès depuis le lac Supérieur jusqu'au dehors du golfe Saint Laurent. Cet espace renferme plus de deux cent mille catholiques ; et néanmoins il n'y a que cent quatre-vingts prêtres pour répondre à tous ces besoins.... Ajoutez à cela les difficultés nombreuses qu'attire le mélange des protestants, et la vigilance continuelle qu'il faut avoir pour ne point se compromettre avec un gouvernement qui voit les choses d'après ses principes, et fait de temps en temps quelques nouveaux efforts pour établir ici la suprématie du roi."

Parmi les difficultés que mentionne le prélat dans cette lettre, les plus rudes lui furent suscitées par quelques fonctionnaires publics, qui désiraient asservir l'église catholique à l'autorité royale. Sa conscience ne lui permettait pas de faire la moindre concession sur ce terrain ; aussi il tint ferme et luttâ contre eux avec tant de sagesse et de courage qu'il finit par renverser tous leurs projets.

Etendre, sur les catholiques comme sur les protestants, la suprématie du roi en matière de religion, voilà ce que demandaient les conseillers des gouverneurs depuis 1763. Ils sentaient en effet, qu'à côté de l'autorité civile qu'ils exerçaient, existait un pouvoir d'un ordre supérieur, dont ils auraient voulu s'emparer, afin d'être les maîtres au spirituel comme au temporel.